



## Résolution 856 (1986)<sup>1</sup>

# Crise alimentaire en Afrique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant son attachement au dialogue euro-africain &mdash mentionné également par le Président Moubarak dans son discours devant l'Assemblée parlementaire le 28 janvier 1986 &mdash qui devrait être intensifié en vue de parvenir à l'élaboration, sur un pied d'égalité, par les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats africains, d'une coopération économique, scientifique, technique et culturelle visant à engager les peuples africains dans la voie d'une plus grande justice économique et sociale, avec le respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie pluraliste ;
2. Rappelant en particulier la Déclaration de Lisbonne, adoptée lors de la Conférence «Nord-Sud : le rôle de l'Europe» organisée par l'Assemblée en 1984, et ses Résolutions 838 (1985) relative à la famine en Afrique et 843 (1985) relative aux suites données à la Déclaration de Lisbonne ;
3. Alarmée du sort de millions d'Africains pendant la sécheresse qui a frappé le continent en 1984 et 1985, entraînant de terribles tragédies humaines, laissant des séquelles irréversibles, en particulier chez les enfants, et provoquant le déracinement de populations entières ;
4. Consciente du fait que, bien que les pluies récentes aient temporairement réduit l'ampleur de la famine, les perspectives à long terme, en ce qui concerne l'approvisionnement de l'Afrique, restent sombres du fait de la rapidité de la croissance démographique et du mauvais usage des terres qui provoque le déboisement et l'avancée du désert ;
5. Consternée de ce qu'une grande partie de l'aide ne parvient pas aux affamés à cause des entraves dans les ports d'importation ;
6. Préoccupée par l'aggravation de la situation due à certains facteurs tels que l'imposition par des pays industrialisés de modèles de développement inappropriés, la négligence du secteur agricole de la part de certains gouvernements africains au profit de l'industrie et au détriment des régions rurales, des expériences de collectivisation auxquelles l'agriculture se prête particulièrement mal, des importations alimentaires excessives, même en période normale, qui nuisent à la production locale, la corruption et les guerres, ainsi que l'alourdissement de la dette envers les pays industrialisés ;
7. Alarmée par l'aggravation des problèmes de santé dans les pays africains provoquée par des changements diététiques à la suite d'importations alimentaires du monde occidental, et inquiète de l'augmentation du taux de natalité dans les camps de réfugiés ;
8. Persuadée toutefois que la plupart des phénomènes susmentionnés étant le fait de l'homme, celui-ci peut aussi redresser la situation, comme en témoigne l'exemple de quelques pays qui se sont montrés avisés dans leurs politiques agricoles et économiques ;
9. Saluant à cet égard le Plan de réhabilitation et de relance des pays africains les plus affectés par la sécheresse, adopté en octobre 1985 par la Commission des Communautés européennes ;

---

1. Discussion par l'Assemblée le 30 janvier 1986 (26e séance) (voir [Doc. 5504](#), rapport de la commission de l'agriculture, et [Doc. 5509](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 30 janvier 1986 (26e séance).



10. Déplorant que le volume de l'aide au développement apportée aux pays africains les plus touchés par la crise alimentaire soit négligeable au regard des besoins et reste très inférieur à l'objectif de 0,15 % du PNB en 1985, adopté en 1981 à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés ;
11. Considérant que les politiques de développement devraient faire une plus large place à l'exploitation des ressources humaines, à la lutte contre l'analphabétisme, à l'intégration des femmes au processus de développement, ainsi qu'aux politiques sanitaires, nutritionnelles et démographiques, afin de favoriser un progrès économique et social autonome et auto-entretenu,
12. Lance un appel aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils :
  - a. renforcent leur assistance à l'Afrique, aussi bien pour faire face aux situations d'urgence que dans l'optique du développement agricole, sylvicole et piscicole à long terme ;
  - b. s'attachent davantage à aider les pays africains à relancer leur croissance et à diversifier leurs économies, en facilitant l'accès de leurs produits aux marchés européens, en prévoyant un système d'allègement de la dette et en renforçant les mécanismes multilatéraux actuels de stabilisation des recettes à l'exportation ;
  - c. s'attachent davantage à aider les pays africains à relancer leur croissance et à diversifier leurs économies, en facilitant l'accès de leurs produits aux marchés européens, en prévoyant un système d'allègement de la dette et en renforçant les mécanismes multilatéraux actuels de stabilisation des recettes à l'exportation ;
  - d. augmentent leur contribution à la Banque mondiale pour son programme spécial en faveur de l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'aux institutions spécialisées de l'ONU telles que le PNUD, la FAO et le Programme alimentaire mondial, particulièrement dans le but de permettre l'acheminement rapide de denrées alimentaires, ou leur stockage préalable, dans les pays où la famine est susceptible de survenir brusquement ou qui ont besoin d'une aide alimentaire durable ;
  - e. utilisent plus largement à cette fin, dans le cadre de programmes «travail contre nourriture», les énormes excédents de la production européenne dont le stockage est très coûteux, en les mélangeant, par exemple, aux produits locaux, tout en s'assurant qu'ils ne déstabilisent pas les marchés alimentaires locaux ou la production locale ;
  - f. assurent d'une façon efficace la coordination des aides, afin d'éviter les doubles emplois et la mise à trop rude épreuve de l'infrastructure des pays bénéficiaires, notamment en organisant des réunions régulières regroupant agences d'aide et pays donateurs ;
  - g. accordent un soutien plus énergique, notamment par des systèmes de cofinancement, aux organisations non gouvernementales qui s'emploient à promouvoir en Afrique les réformes rurales et le développement humain ;
  - h. privilégient une assistance qui stimule la production alimentaire locale et qui incite les gouvernements des pays bénéficiaires à introduire des politiques de prix qui donnent aux agriculteurs une compensation suffisante ;
  - i. renforcent des programmes de réforme rurale, de formation professionnelle agricole et ceux visant à la mise en place d'une infrastructure utile à l'agriculture, notamment par la construction de routes, de chemins de fer et de systèmes d'irrigation ;
  - j. accordent une priorité particulière à des projets qui ont pour but le reboisement et la régénération des terres arables endommagées, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'action suprarégionaux en liaison avec les pays intéressés pour arrêter la désertification et la dégradation écologique et la récupération, grâce aux nouvelles technologies telles que des machines améliorées et des engrais, des déserts déjà formés ;
  - k. intensifient les efforts pour améliorer la santé et les conditions d'hygiène ;
  - l. considèrent le contrôle démographique comme l'élément clé des stratégies et des plans de développement, et renforcent leur aide bilatérale et multilatérale aux programmes de contrôle démographique, notamment au sein du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) ;
  - m. aident les pays africains à promouvoir la protection des droits de l'homme, et observent à cet effet les principes énoncés dans la troisième Convention de Lomé, ainsi que dans la [Recommandation 962](#) de l'Assemblée parlementaire relative à la coopération au développement et les droits de l'homme, et dans la réponse du Comité des Ministres à cette recommandation.